

Copropriété CHICHESTER

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU MERCREDI 05 AOUT 2020

Le mercredi 05 août 2020 à 11h00, les copropriétaires de la résidence CHICHESTER, sise 28 RUE DU CMDT BOITARD à 44380 PORNICHESET se sont réunis en Assemblée Générale au lieu dit : CABINET APROGIM 7 RUE DE L'ETOILE DU MATIN .

L'ordre du jour de la réunion comporte les questions suivantes énumérées dans la convocation :

- 01) Constitution du bureau - Election du Président(e) de séance (Article 24)
- 02) Constitution du bureau - Election du Scrutateur (Article 24)
- 03) Constitution du bureau - Election du Secrétaire (Article 24)
- 04) Approbation des comptes arrêtés au 30/06/2020 (Article 24)
- 05) Quitus au Syndic (Article 24)
- 06) Budget prévisionnel pour l'exercice arrêté au 30.06.2022 d'un montant de 11.220 € (Article 24)
- 07) Information relative aux travaux votés lors de l'assemblée 2019
- 08) Questions d'administration courante

La feuille de présence et des pouvoirs atteste après émargement,

MEMBRES PRESENTS & REPRESENTES :

CREPIN Daniel (122) représentant BARDOUIL Michel (101), LIEBAULT Gisèle (182) - DENIS Brigitte (155) - GUERIN Luc Pierre (138) - HAYES Timothy (111) -

Total : 6 copropriétaires et 809 tantièmes

MEMBRES ABSENTS ET NON REPRESENTES : M OU MME DELETRE Michel (191),

Total : 1 copropriétaires et 191 tantièmes

Soit un total de présents et représentés de 809 tantièmes sur 1000 tantièmes

Et 6 copropriétaires sur 7 copropriétaires

Les copropriétaires présents constatent qu'il est satisfait aux prescriptions des Articles 24 et suivants de la Loi du 10 Juillet 1965 modifiée, et que l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Le syndic remplissant au début les fonctions de secrétaire provisoire, a invité les copropriétaires à composer le Bureau de l'Assemblée.

Résolution 01 : Constitution du bureau - Election du Président(e) de séance (Article 24)

L'Assemblée Générale désigne Mr HAYES en qualité de Président(e) de séance.

Résultat des votes

Nombre de pour:	809	Tantième(s)	Et	6	Copropriétaire(s)
Nombre de contre:	0	Tantième(s)	Et	0	Copropriétaire(s)
Nombre d'abstentions:	0	Tantième(s)	Et	0	Copropriétaire(s)
Nombre d'absents:	191	Tantième(s)	Et	1	Copropriétaire(s)

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution 02 : Constitution du bureau - Election du Scrutateur (Article 24)

L'Assemblée Générale désigne Mr GUERIN en qualité de Scrutateur(trice) de séance.

Résultat des votes

Nombre de pour:	809	Tantième(s)	Et	6	Copropriétaire(s)
Nombre de contre:	0	Tantième(s)	Et	0	Copropriétaire(s)
Nombre d'abstentions:	0	Tantième(s)	Et	0	Copropriétaire(s)
Nombre d'absents:	191	Tantième(s)	Et	1	Copropriétaire(s)

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

h
z JH

Résolution 03 : Constitution du bureau - Election du Secrétaire (Article 24)

L'Assemblée Générale désigne le cabinet APROGIM, représenté par SOUDAN Arnaud, en qualité de Secrétaire de séance.

Résultat des votes

Nombre de pour:	809	Tantième(s)	Et	6	Copropriétaire(s)
Nombre de contre:	0	Tantième(s)	Et	0	Copropriétaire(s)
Nombre d'abstentions:	0	Tantième(s)	Et	0	Copropriétaire(s)
Nombre d'absents:	191	Tantième(s)	Et	1	Copropriétaire(s)

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution 04 : Approbation des comptes arrêtés au 30/06/2020 (Article 24)

L'Assemblée Générale approuve en leurs forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice arrêtés au 30/06/2020, comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire.

Il est rappelé que conformément aux décisions adoptées précédemment, la consultation des pièces justificatives des charges, peut avoir lieu sur rendez-vous au cabinet du syndic, entre la réception de la convocation et la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Résultat des votes

Nombre de pour:	809	Tantième(s)	Et	6	Copropriétaire(s)
Nombre de contre:	0	Tantième(s)	Et	0	Copropriétaire(s)
Nombre d'abstentions:	0	Tantième(s)	Et	0	Copropriétaire(s)
Nombre d'absents:	191	Tantième(s)	Et	1	Copropriétaire(s)

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Un point sera fait l'année prochaine sur le poste affranchissement.

Résolution 05 : Quitus au Syndic (Article 24)

L'Assemblée Générale donne quitus au syndic, pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/06/2020.

Résultat des votes

Nombre de pour:	809	Tantième(s)	Et	6	Copropriétaire(s)
Nombre de contre:	0	Tantième(s)	Et	0	Copropriétaire(s)
Nombre d'abstentions:	0	Tantième(s)	Et	0	Copropriétaire(s)
Nombre d'absents:	191	Tantième(s)	Et	1	Copropriétaire(s)

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution 06 : Budget prévisionnel pour l'exercice arrêté au 30.06.2022 d'un montant de 11.220 € (Article 24)

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel détaillé par poste de dépenses, élaboré par le Syndic, pour l'exercice arrêté au 30.06.2022, dont le montant s'élève, hors travaux, à 11.220 €, et tel qu'annexé au présent procès-verbal.

Elle reconnaît que le budget de fonctionnement était joint à la convocation.

Résultat des votes

Nombre de pour:	809	Tantième(s)	Et	6	Copropriétaire(s)
Nombre de contre:	0	Tantième(s)	Et	0	Copropriétaire(s)
Nombre d'abstentions:	0	Tantième(s)	Et	0	Copropriétaire(s)
Nombre d'absents:	191	Tantième(s)	Et	1	Copropriétaire(s)

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution 07 : Information relative aux travaux votés lors de l'assemblée 2019

- L'organisme ayant subventionné antérieurement la réfection du mur sera recherché et de nouveau sollicité.

- Une recherche sera réalisée pour déterminer la propriété du mur.

- Allianz sera consulté pour réaliser une proposition d'assurance incluant la prise en compte d'évènement climatique hors catastrophes naturelles (submersion marine par exemple)

Résolution 08 : Questions d'administration courante

Les résidents sont invités à surveiller l'état de leur ballon d'eau chaude et à couper systématiquement la vanne de coupure d'eau en cas de départ prolongé.

- Une entreprise sera missionnée pour reprendre le plâtre abimé suite aux travaux de désenfumage sur le Bâtiment C.
- On indique que CHROME ne serait pas intervenu pendant le confinement pour assurer l'entretien ménager.

CLOTURE DU PROCES VERBAL : Sur interpellation du Président, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h13.

Le Président de Séance

Mr HAYES



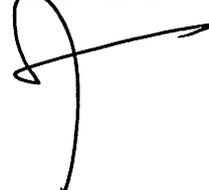
Le(s) Scrutateur(s)

Mr GUERIN



Le secrétaire de séance

LE SYNDIC



NOTA : Article 42 – Loi du 10 Juillet 1965, complétée par la loi du 31 Décembre 1985.

Important : Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois, à compter de la notification des dites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic. Sauf cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale, en application des articles 25 & 26, est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa (art. 42 alinéa 2 de la loi du 01.01.86 complété par le décret du 01.01.86).

0215 - CHICHESTER

BUDGET FONCTIONNEMENT VOTE EN AG DU 05/08/2020

Pour l'exercice du : 01/07/2021 au 30/06/2022

Comptable : Mademoiselle LOMELET Florence

Tél : 02 40 17 00 34

Responsable Copropriété : Monsieur SOUDAN Arnaud

Tél : 02 40 45 33 10

LA BAULE, le 05/08/2020

<i>Budget immeuble</i>			<i>Budget Du 01/07/2020 Au 30/06/2021</i>	<i>Budget Du 01/07/2021 Au 30/06/2022</i>
1000 CHARGES D'ENSEMBLE				
60100100 EAU DES COMMUNS			200.00	200.00
60200100 N°626 EDF DES COMMUNS			724.00	724.00
60600100 FOURNITURES			205.00	205.00
61100100 NETTOYAGE ET REPURGATION			3545.00	3365.00
61400100 CONTRATS DE MAINTENANCE			635.00	650.00
61404800 CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERT			1595.00	1620.00
61500100 ENTRETIEN ET REPARATIONS			1100.00	1100.00
61504900 AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS			200.00	200.00
61600100 ASSURANCE DES COMMUNS			860.00	940.00
62110100 HONORAIRES HT DU SYNDIC			1520.00	1540.00
62110200 TVA SUR HONORAIRES DU SYNDIC			304.00	308.00
62130000 AFFRANCHISSEMENTS			124.00	124.00
Total CHARGES D'ENSEMBLE			11012.00	10976.00
1700 CHARGES BATIMENT A				
61500200 ENTRETIEN ET REPARATIONS			122.00	122.00
Total CHARGES BATIMENT A			122.00	122.00
1900 CHARGES BATIMENT C				
61500300 ENTRETIEN ET REPARATIONS			122.00	122.00
Total CHARGES BATIMENT C			122.00	122.00
Total CHARGES BATIMENT C			122.00	122.00
TOTAL GENERAL			11256.00	11220.00